



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 juin 2004  
Français  
Original: arabe

---

## Cinquante-huitième session

Point 118 de l'ordre du jour

### Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Fouad **Rajeh** (Arabie saoudite)

## I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a faites précédemment à l'Assemblée générale au titre du point 118 de l'ordre du jour figurent dans son rapport publié sous la cote A/58/570.

2. Pour continuer son examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2003 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix<sup>1</sup>;

b) Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice se terminant le 30 juin 2003 (A/58/737);

c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/759).

3. La Cinquième Commission a repris son examen de la question à ses 40<sup>e</sup>, 41<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 mai et le 3 juin 2004. Les déclarations et observations faites au cours des débats de la Commission sur la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques de ces séances (A/C.5/58/SR.40, 41 et 51).

---

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 5* (A/58/5, vol. II).



## II. Examen du projet de résolution A/C.5/58/L.89

4. À sa 51<sup>e</sup> séance, le 3 juin 2004, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes » (A/C.5/58/L.89), présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant de l'Égypte.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/58/L.89 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

## III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

### **Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs à l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2003 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies<sup>1</sup>, la section y relative du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup> et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours de cet exercice<sup>3</sup>,

1. *Accepte* les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2003<sup>4</sup>;

2. *Prend note* des observations du Comité des commissaires aux comptes et souscrit aux recommandations formulées dans son rapport<sup>5</sup>;

3. *Prend note également* des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et souscrit aux recommandations formulées dans son rapport<sup>6</sup>, qui concernent le rapport du Comité des commissaires aux comptes;

4. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes pour la qualité de son rapport et la présentation simplifiée qu'il a adoptée;

5. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les

---

<sup>2</sup> A/58/759, sect. II.

<sup>3</sup> A/58/737.

<sup>4</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 5* (A/58/5), vol. II, chap. V.

<sup>5</sup> Voir *ibid.*, chap. II.

<sup>6</sup> Voir A/58/759, sect. II.

opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours de l'exercice clos le 30 juin 2003<sup>3</sup>;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que le contrôle interne des opérations de maintien de la paix soit amélioré, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources consacrées à l'audit;

7. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations connexes du Comité consultatif soient pleinement appliquées, rapidement et en temps utile.

---